

**Étaient présents :**

P. Rémer  
D. André  
N. Barbottin  
D. Bonadona  
C. Bonneau  
J-L. Bonnet  
J. Casile  
D. de Courcel  
P. Deveaux  
Y. Heulin  
A. Kervella  
M. Le Bourdonnec  
Y. Lelièvre  
J-M. Nass  
G. Sevoz  
G. Zolger

**Étaient excusés :**

P. Bastch  
B. Brame  
M. Caron  
A. Chartier  
J-M. de Jacquelot  
H. de Valonne  
F. Fromageau  
J-P. Michel  
J. Sarréo  
D. Schulz  
J-C. Viollet

**Équipe FEHAP :**

A. Casagrande  
G. de Moulins  
J. Marquis

## **1- Accueil**

---

Philippe Rémer, Président de Commission, et Alice Casagrande, Directrice de la Vie Associative, accueillent les membres présents et particulièrement M. Jean-Louis BONNET qui prend la suite de Mme Marie-Hélène GILIG en tant que président de la Fondation Vincent de Paul et présentent la liste des personnes excusées.

Le compte-rendu de la séance du 7 octobre 2016 est validé.

## **2- Intervention de Monsieur David GRUSON – Délégué Général de la FHF au sujet des Groupements Hospitaliers de Territoire**

---

✓ **Éléments de contexte :**

David Gruson rappelle que les GHT sont nés de l'aboutissement de la volonté d'une stratégie de groupe des hôpitaux publics. Néanmoins, cette stratégie de groupe ne doit pas se faire sans continuer un chemin d'intégration et de coopération entre le secteur public et les secteurs privés non lucratif et commercial.

David Gruson reconnaît que la mise en place des GHT sur les territoires a parfois entraîné un effet de concentration des GHT sur eux-mêmes jusqu'à maintenant. Ce dernier est dû aux fortes contraintes organisationnelles auxquelles ils ont été soumis au début de leur mise en place (définition des périmètres des GHT, rédaction des

conventions constitutives ...).

Néanmoins, David Gruson indique que le moment est à présent venu pour les GHT de s'ouvrir à leurs partenaires sur leur territoire. Il faut cependant faire attention à ne pas tomber dans le réglementarisme. La participation aux GHT ne doit pas non plus être une contrainte pour les établissements PNL.

Les GHT apparaissent comme un outil important pour faire émerger une nouvelle territorialité en santé mais ne doivent pas la résumer.

✓ **Éléments de discussion** :

Les membres de la commission Vie Associative ont échangé avec David Gruson sur leurs sentiments quant à la mise en place des GHT sur leur territoire :

- Sentiment de décalage entre la volonté de la FHF affichée par David Gruson d'ouvrir les GHT sur les territoires et la réalité de terrain.
- Les GHT semblent pour le moment très hospitalo-centrés et ne sont pas encore prêts à des partenariats.
- Les GHT ont été créés pour remodeler l'offre publique, la place des institutions du secteur privé non lucratif est donc difficile à trouver dans ce contexte.
- Peur que les PMP influencent fortement les PRS.
- Les organisations PNL sont incontournables sur les territoires dans une logique de parcours. Il faut donc des dialogues avec les GHT dans une logique de filières et veiller à ce que les conventions existantes avec le public par le passé restent effectives.
- Sentiment pour les adhérents FEHAP qu'être intégrés aux GHT sans pouvoir participer aux commissions stratégiques, à la rédaction des PMP, empêche une collaboration constructive dans une logique de parcours. Si le PNL doit être partenaire, il faudrait lui laisser une place dans des positions stratégiques.
- Il ne faut pas oublier l'usager qui doit rester au cœur des préoccupations. Le parcours de soins qui sera structuré grâce aux GHT et à leurs partenaires pourra lui être très bénéfique. Il faut donc une confiance les uns dans les autres pour y parvenir.

David Causse intervient par la suite pour rappeler la position de la FEHAP et échanger avec les membres de la Commission Vie Associative.

Pour David Causse, le dialogue avec les GHT doit être transversal, collégial et dans une logique de parcours. Le dialogue avec les GHT, pour permettre un rapport équilibré, doit donc se faire à plusieurs entre acteurs du PNL.

La FEHAP incite depuis le début les adhérents à coopérer, à se réunir ensemble sur les territoires sur cette question des GHT mais David Causse a le sentiment que cela ne se traduit pas concrètement.

David Causse interroge donc les membres de la Commission pour savoir pourquoi ces coopérations ne parviennent pas à se mettre en place et comment faire pour les provoquer.

Les membres de la commission donnent des éléments de réponse :

- Le dialogue entre adhérents FEHAP ne parvient pas à se mettre en place en raison parfois de leurs différences culturelles mais aussi en raison d'une forme « d'instinct de survie » de la part de certains adhérents. Les « petits » adhérents ont parfois peur des plus « gros ». Il faut donc parvenir à se rassurer les uns les autres pour avancer ensemble dans le but de défendre collectivement les intérêts du PNL.
- Le sentiment global est que les freins dans la mise en place de coopérations / collaborations sont avant tout liés à des problèmes de personnes.
- La FEHAP en tant que seule fédération présente sur les trois champs sanitaire, social et médico-social a une vraie responsabilité pour défendre les intérêts des usagers.
- Les membres de la CVA présents dans les Délégations Régionales doivent être un relai pour entraîner les coopérations et collaborations entre adhérents sur ce sujet des GHT. Les présidents ont un rôle à jouer pour permettre de passer d'une dimension technique à un niveau plus politique sur ce sujet.

✓ **Éléments de conclusion :**

Afin de trouver des solutions pour faciliter les collaborations entre adhérents FEHAP au sujet des GHT, les membres de la commission vie associative font des propositions :

- Travailler à l'échelon du territoire des GHT.
- Les membres de la CVA doivent être les relais en région de la nécessité de coopérer entre adhérents FEHAP et entre acteurs du PNL face aux GHT.
- Les chargés de mission ont été informés en conférence téléphonique de la nécessité de travailler en lien avec les présidents sur leurs territoires sur ce sujet.
- Créer un outil pour expliquer aux présidents en quoi il est nécessaire qu'ils s'impliquent sur le sujet des GHT : « Les 6 points clés pour les administrateurs et présidents vis-à-vis des GHT ».

### **3- Présentation du programme de l'Université de Printemps des administrateurs 2017**

---

✓ **Éléments de contexte :**

La 8<sup>ème</sup> Université de Printemps des administrateurs se tiendra le 28 mars 2017 et aura pour thème :

**Les nouvelles formes de financement de nos organisations privées non lucratives : enjeux et perspectives**

✓ **Éléments de discussion :**

Alice Casagrande présente le programme de l'Université de Printemps des administrateurs.

La matinée sera rythmée par trois interventions, permettant d'aborder le sujet du financement sous trois angles différents :

- Intervention de Jean-Louis BANCEL (Président du Crédit Coopératif) sur la question de l'héritage du financement du PNL et la question des communs (biens indivisibles et non financés qui, partagés par les êtres humains, ne peuvent être oubliés quand on veut faire société). La question sera donc de savoir si les associations défendent des biens communs ? Comment la protection de ces communs doit-elle être financée ?
- Intervention de Laurence DE NERVAUX et Martine GRUERE (Fondation de France). La Fondation de France est un observateur privilégié des enjeux soulevés et des difficultés rencontrées lorsque les opérateurs du PNL recherchent des fonds.
- Intervention de Sébastien GOUA (Groupe associatif Siel bleu). Il interviendra sur la question de la structuration du financement de l'innovation (en partant de l'expérience de Siel Bleu dans la recherche de financement pour des projets innovants). Il évoquera également les titres à impact social.

L'après-midi sera scindée en trois ateliers faisant chacun intervenir un technicien expert et un témoignage porté par le Président d'une organisation PNL ou un binôme Président/Directeur.

- Les fonds de dotation : un outil de collecte : avec Christian Allibay en technicien expert et le témoignage de l'établissement KERPAPE.
- Le mécénat : stratégie et technique : avec L'Association française des fundraisers en technicien expert et le témoignage de la Fondation Vincent de Paul sur sa stratégie de mécénat.
- Fonds propres et patrimoine immobilier : des sujets stratégiques : avec Yannick Ollivier en technicien expert et le témoignage de l'Association pour la rééducation professionnelle et sociale.

La clôture de l'Université de Printemps des administrateurs sera effectuée par des jeunes en service civique qui interviendront sur la question de la gouvernance associative de demain. Le but de cette clôture est d'intervenir en contrepoint du thème relatif au financement des organisations privées non lucratives.

✓ **Éléments de conclusion** :

Le rendez-vous est pris pour le 28 mars 2017 et nous espérons vous y voir présents.

#### **4- Présentation des actualités juridiques**

---

✓ **Éléments de contexte** :

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 réintroduit le service public hospitalier. Un décret d'application du 8 novembre 2016, relatif aux

établissements de santé assurant le service public hospitalier, vient préciser certaines obligations du service public hospitalier.

La loi Egalité et Citoyenneté adoptée le 22 décembre 2016 et publiée au Journal officiel le 27 janvier 2017 contient certaines dispositions intéressant le secteur associatif.

✓ **Éléments de discussion :**

- Concernant le décret sur le service public hospitalier :

Les membres de la Commission ont reçu au mois de novembre dernier une note expliquant le contenu du décret d'application du 8 novembre 2016. Ce dernier définit, entre autres, les modalités de participation des représentants des usagers du système de santé à la gouvernance des établissements habilités à assurer le service public hospitalier. Il détaille également la procédure de sanction en cas de manquement aux obligations du service public hospitalier.

- Concernant la loi Egalité et Citoyenneté :

Cette loi comporte des mesures concernant la vie associative :

- Création un congé d'engagement associatif ;
- Reconnaissance de l'engagement associatif dans les formations de l'enseignement supérieur ;
- Elargissement des possibilités de service civique.

✓ **Éléments de conclusion :**

Les membres de la Commission Vie Associative seront informés de la teneur des décrets d'application de la loi Egalité et Citoyenneté lorsqu'ils seront publiés.

## **5- Actualisation du Guide des administrateurs et du portail Vie associative sur le site de la FEHAP**

---

✓ **Éléments de contexte :**

Le Guide des administrateurs, outil phare de la Vie associative à la FEHAP, nécessite une actualisation de ses fiches qui s'accompagnera dans un deuxième temps d'une refonte totale.

De même, le portail Vie associative de la FEHAP connaîtra une nouvelle arborescence afin de permettre une meilleure lecture de celui-ci.

✓ **Éléments de discussion :**

La priorité est donnée à l'actualisation des fiches portant sur les différentes responsabilités d'un dirigeant d'association.

Concernant le format du Guide des administrateurs, il apparaît indispensable d'en garder une version papier et de repenser sa version numérique.

Les membres de la Commission Vie associative soulignent le fait que les chargés de mission de la FEHAP doivent promouvoir le Guide des administrateurs en régions.

✓ **Éléments de conclusion** :

Les fiches du Guide des administrateurs relatives aux responsabilités des dirigeants seront soumises à la validation des membres de la commission lors de la prochaine réunion de la Commission Vie associative.

**6- Rappel des dates des prochaines réunions de la Commission Vie associative**

---

Le 14 avril 2017 étant un jour férié en en Alsace et en Moselle, la Commission Vie associative prévue à cette date se tiendra le mardi 11 avril 2017.

Pour rappel, les réunions de la Commission sont :

- Mardi 11 avril 2017
- Vendredi 23 juin 2017
- Vendredi 13 octobre 2017

La prochaine commission se tiendra donc le :

**Mardi 11 avril 2017 de 10h00 à 16h00 à la FEHAP**